

# Volet roulant extérieur Avec enroulement à l'intérieur

## Contexte et objectifs

Créée en 1923 pour construire et gérer des immeubles à loyers modérés à l'usage des classes moyennes, la RIVP a pour vocation aujourd'hui de gérer et de construire des logements sociaux pour le compte de la Ville de Paris dont elle accompagne la politique en matière de logement. La RIVP est la première société d'économie mixte locale en France et le 2ème bailleur social parisien avec 60 000 logements situés principalement à Paris et en banlieue.

La qualité est au cœur de nos activités de construction, de gestion et d'entretien de nos logements. Cette qualité de service est la clé pour la pérennisation de nos activités et la satisfaction des locataires, et se démontre par le taux de satisfaction des locataires 83%, au-dessus des normes de la profession.

Outre son activité dans le domaine du logement, la RIVP figure parmi les leaders européens pour la gestion et l'animation d'incubateurs et hôtels d'entreprises destinés aux jeunes entreprises innovantes : près de 400 startups ont en effet installé leurs locaux au sein de nos immeubles, dans de nombreux secteurs d'activités (nouvelles technologies, jeu vidéo, sport, numérique, animation, santé et biotechnologies...).

La stratégie d'innovation est en soutien à la stratégie de l'entreprise :

- Accompagner les publics fragiles
- Aller vers la neutralité carbone
- Développer une offre accessible pour tous répondant aux enjeux du Grand Paris
- Manager les équipes avec qualité et équité et faire évoluer les métiers pour faire face aux évolutions de la société

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, de l'amélioration du confort d'été et de la résilience aux épisodes caniculaires, la RIVP recherche un système d'occultation pour le confort d'été qui est installé à l'intérieur du logement sans diminuer la surface vitrée de la menuiserie. Sur des façades où il n'est pas possible d'installer des coffres d'occultations en extérieur en raison de contraintes architecturales (les bâtiments sont classés ou dans une zone classée), les solutions actuelles visent à installer un coffre dans le bâti réduisant sensiblement la surface vitrée. L'objectif est de disposer d'une solution permettant l'installation d'une occultation extérieure avec un coffre intérieur ne réduisant pas l'éclairage naturel du logement.

Caractéristiques :

- Occultation extérieure, installation intérieure
- Volet roulant extérieur avec enroulement à l'intérieur
- Installation sans réduire la surface vitrée
- Installation en milieu occupé (nuisances pour les locataires lors de l'installation la plus fiable possible)
- Une maintenance facilitée et une durabilité dans le temps de l'équipement

## Exemples de solutions possibles

Voici plus bas des exemples de solutions déjà envisagées par la société. Ces informations sont données à titre d'exemples et ne doivent pas restreindre le champ des solutions envisagées par les Solvers :

- Menuiserie du type porte ou fenêtre équipée d'un volet roulant accessible de l'intérieur, avec par exemple :
  - Une réservation supérieure pour la réception d'un volet roulant
    - Dormant prolongé par un cadre supérieur, traverse haute
  - Coffre de volet roulant associé du côté intérieur
    - Châssis de fenêtre ou analogue
    - Vantaux
    - Peut-être manœuvré pour l'ouverture de la fenêtre

## Contraintes techniques

- Occultation extérieure (comme des volets classiques)
  - Pas de tissu, pour des raisons de maintenance
- Installation intérieure
- Réduction de l'ouvrant la plus faible possible (au maximum 5 cm)
- Installation en milieu occupé (temps de pose maximum d'une demi-journée)
- Une maintenance facilitée (fréquence de maintenance ou cout de maintenance. Avoir accès à la mécanique sans travaux)

## Contraintes économiques

Même ordre de grandeur de prix que les solutions classiques

## Primes

Conditions nécessaires	Occultation extérieure, Installation intérieure
	Installation en une demi-journée maximum par logement voir une journée pour les logements avec de nombreuses menuiseries
	Fréquence de maintenance max : une fois tous les deux ans

La prime sera au maximum de 5k€ et dépendra des critères de réduction de la surface vitrée et du surcoût par rapport aux solutions actuelles

		Surcoût		
		< 5 %	5% - 10%	> 10%
Réduction de la surface vitrée (mesurée en hauteur réduite de la fenêtre)	< 3 cm	5k€	3k€	0
	3 cm – 5 cm	3k€	2k€	0
	> 5 cm	0	0	0